



BULLETIN D'INFORMATIONS N° 33

Municipalité de Port-Valais

CONVOCAATION

L'Assemblée primaire de Port-Valais est convoquée pour le

mardi 19 juin 2007, à 20h00,

à la salle Tauredunum aux Evouettes

- Ordre du jour:**
1. Lecture du protocole
 2. Lecture des comptes de l'exercice 2006
 3. Rapport de l'organe de révision
 4. Adoption des comptes 2006 et du rapport de l'organe de révision
 5. Présentation du plan quadriennal 2007-2010
 6. Proposition d'achat de l'ancienne pisciculture cantonale
 7. Divers.

Selon les dispositions légales, les comptes de l'exercice 2006 sont à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée primaire. Ils sont déposés au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de les consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Afin de faciliter le déroulement de l'Assemblée primaire et de permettre aux autorités de répondre très précisément à vos préoccupations, les citoyennes et les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions particulières au bureau communal pour le **15 juin 2007**.

Administration communale de Port-Valais

TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPTES 2006

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Autorité générale	972'878.40	66'233.35	50'083.85	1'130'510.00
Sécurité publique	874'008.02	410'596.00	45'026.45	
Enseignement et formation	2'657'446.54	93'186.70	22'634.90	
Culture, loisirs et culte	755'610.02	104'053.85	204'159.65	
Santé	19'139.45			
Prévoyance sociale	1'249'353.77	504'112.54	20'320.60	
Trafic	1'156'934.72	317'451.52	364'344.50	2'000.00
Protection et aménagement de l'environnement	2'799'936.69	2'598'198.48	2'542'762.02	332'117.00
Economie publique	566'667.39	1'068'521.23		
Finances et impôts	660'982.21	7'123'237.01		
Sous-total	11'712'957.21	12'285'590.68	3'249'331.97	1'464'627.00
Excédent de recette du compte de fonctionnement				
après déduction de :		572'633.47		
Fr. 2'061'677.87 d'amortissements ordinaires				
Fr. 1'386'547.40 d'amortissements complémentaires				
Investissements nets				1'784'704.97
Total	12'285'590.68	12'285'590.68	3'249'331.97	3'249'331.97

Commentaires relatifs aux comptes de l'exercice 2006

Remarques générales

2004 a vu l'introduction de nouvelles prescriptions légales en Valais. La Loi sur les communes valaisannes du 5 février 2004 (Lco), ainsi que l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (Ofinco) du 16 juin 2004, sont entrées en vigueur le 1er juillet 2004. Ce sont ces deux textes qui régissent désormais la présentation des comptes communaux avec un plan comptable harmonisé qui permet une meilleure transparence et la possibilité de sortir des comparaisons entre les communes du canton. Conformément aux exigences de l'article 51 de l'Ofinco, le patrimoine administratif doit être amorti à raison de 10% annuellement, avec imputation directe au compte de fonctionnement de chaque dicastère.

Pour l'exercice 2006, nous avons comptabilisé Fr. 2'061'677 au chapitre des amortissements ordinaires qui représentent le 10,8% du patrimoine administratif pour maintenir l'approche de l'année 2005. Dès lors, ceci a impliqué la passation de charges non prévues au budget de Fr. 420'677.

D'autre part, les comptes font ressortir la comptabilisation d'amortissements complémentaires pour Fr. 1'386'547. Il s'agit principalement de l'utilisation de la provision relative aux travaux de la STEP pour Fr. 1'300'000 qui doit d'abord passer par le compte de fonctionnement pour être ensuite directement amortie sur le même exercice. Nous avons également utilisé Fr. 51'248 du fonds de réserve intitulé « terrains de sport et places de jeux » pour la création de la place de jeux aux Evouettes. Enfin, nous avons pris l'option, vu les problèmes rencontrés par la SA Compost Riviera Chablais, d'amortir intégralement notre participation de Fr. 35'299 dans cette société compte tenu du risque de perte quasi certain sur cette position. Ces amortissements complémentaires n'étaient pas prévus au budget 2006.

Dans les commentaires se rapportant aux comptes, nous avons volontairement omis les centimes.

Résultat de l'exercice 2006 en comparaison du budget

() = budget

Avec des charges totales de Fr. 11'712'957 (Fr. 8'537'900) et des recettes de Fr. 12'285'590 (Fr. 8'549'950), le compte de fonctionnement de l'exercice boucle sur un excédent de recettes de Fr. 572'633 alors que le budget prévoyait Fr. 12'050.

L'excédent de recettes budgétaires de Fr. 3'735'640 est issu principalement :

- De l'utilisation des fonds de réserve pour Fr. 1'351'248 selon explication ci-dessus
- De modes de comptabilisation imposés par les nouvelles dispositions entrées en vigueur en juillet 2004, notamment au niveau des parkings et des charges sociales
- De revenus fiscaux nettement supérieurs aux prévisions qui avaient par ailleurs été établies prudemment comme à l'accoutumée. Rappelons que les recettes fiscales comptabilisées correspondent à la provision pour l'année en cours ainsi que la différence entre la provision de l'année précédente et les bordereaux taxés durant l'année 2006.

L'amélioration des recettes par rapport au budget 2006 touche les impôts de la manière suivante :

- sur le revenu et la fortune des personnes physiques	+ 813'000
- sur le bénéfice et le capital des personnes morales	- 157'000
- sur les gains immobiliers	+ 70'000
- sur les successions	+ 42'000

L'excédent de charges budgétaires de Fr. 3'175'057 provient essentiellement :

- Des amortissements ordinaires supplémentaires et extraordinaires pour Fr. 1'807'224
- De modes de comptabilisation imposés par les nouvelles dispositions entrées en vigueur en juillet 2004
- De dépenses sur les comptes qui doivent être autofinancés, soit
 - sur l'eau potable Fr. 120'000
 - sur les eaux usées Fr. 148'000
- De l'attribution au financement spécial de Fr. 151'000 pour les taxes de remplacement des abris PC; écriture que l'on retrouve en dépenses comme en recettes (précédemment écriture de bilan)
- De pertes sur débiteurs totalisant Fr. 90'000
- De charges extraordinaires dans la Police du Feu dues notamment à des interventions inhabituelles pour Fr. 67'000
- De travaux d'amélioration et de sécurité à la Route du Stand pour Fr. 70'000

Exercice 2006

L'exercice 2006 peut être qualifié d'excellent. La marge d'autofinancement est à nouveau extraordinaire comme le démontre le résultat présenté ci-après:

Résultat de l'exercice	2005	2006
Recettes ordinaires du compte de fonctionnement	10'377'830	10'934'342
Charges de fonctionnement avant amortissements	-8'188'148	-8'264'731
Marge d'autofinancement	2'189'682	2'669'610
Prélèvement sur fonds de réserves « Epuración »	0	1'300'000
Prélèvement sur fonds de réserves « Places de jeux »	0	51'248
Marge d'autofinancement totale	2'189'682	4'020'858
Amortissements ordinaires	-1'928'562	-2'061'677
<u>Amortissements complémentaires</u>		
Construction STEP	0	-1'300'000
Place de jeux	0	-51'248
SA Compost Chablais Riviera	0	-35'299
Résultat	261'120	572'633

En ce qui concerne les investissements de l'exercice 2006, ceux-ci se sont élevés à Fr. 3'249'331 pour un budget de Fr. 3'197'000. Sous déduction des subventions et autres recettes dont principalement le transfert des participations du patrimoine administratif au patrimoine financier pour Fr. 1'120'510, les investissements nets ascendent à Fr. 1'784'704. Les principaux investissements de l'exercice concernent :

- l'extension de la STEP pour Fr. 2'071'000
- l'aménagement du Canal Stockalper pour Fr. 301'000
- l'aménagement de la Route longeant la Marina pour Fr. 193'000 et la Route du Canal pour Fr. 30'000
- l'aménagement de place de jeux et de sport pour Fr. 140'000
- la construction de WC publics à l'église de Port-Valais pour Fr. 72'000
- la création du bureau du cadastre pour Fr. 50'000

Résultat de l'exercice 2006 en comparaison des comptes 2005

() = comptes 2005

Revenus ordinaires de fonctionnement 2006 = Fr. 10'934'342 (Fr. 10'377'830) soit + 556'512 ou 5,3%

Charges ordinaires de fonctionnement 2006 = Fr. 10'361'709 (Fr. 10'116'710) soit + 244'999 ou 2,4%

Soit un excédent de recettes qui passe de Fr. 261'120 en 2005 à Fr. 572'633 en 2006.

Le montant des amortissements du patrimoine administratif atteignait Fr. 1'928'562 en 2005 et les investissements nets totalisaient Fr. 692'574. Nous pouvons ici constater la très bonne maîtrise des charges de fonctionnement malgré l'augmentation des frais de personnel pour Fr. 332'000 qui correspond à l'évolution de la population et de nos infrastructures (UAPE, Crèche et Port). Pour le reste, les principaux écarts du compte de fonctionnement ont été explicités ci-dessus.

En conclusion, compte tenu de la conjoncture favorable permettant l'accroissement des revenus des personnes physiques, d'un taux de chômage faible et de conditions d'intérêts historiquement favorables ainsi qu'une bonne maîtrise des charges de fonctionnement liées, nous pouvons qualifier l'exercice 2006 d'excellent millésime. Les importants investissements de l'exercice ont pu être autofinancés (degré d'autofinancement de 225,3%) grâce à une excellente marge d'autofinancement et à une recette extraordinaire provenant du transfert des participations du patrimoine administratif au patrimoine financier. L'endettement net par habitant a passé de Fr. 2'701 en 2005 à Fr. 2'206 à fin 2006 ce qui est considéré comme endettement « faible » selon les critères de l'Etat du Valais. Pour rappel et malgré les investissements encore importants définis dans le plan quadriennal 2005-2008 et actualisé en 2007, le Conseil municipal entend maintenir un endettement « mesuré » selon les termes de l'Etat, à savoir entre Fr. 3'000 et Fr. 5'000 pour la période 2007-2010.

Arrivant à bout touchant de l'extension de la STEP, les défis futurs de notre commune porteront sur l'extension du complexe sportif, la construction du nouveau Cycle d'orientation régional, l'aménagement de la zone industrielle afin d'accueillir de nouvelles PME ainsi que l'aménagement de la place de la gare et la création d'un parking à proximité. A relever également la possibilité d'acquérir l'ancienne pisciculture dans la mesure où l'assemblée primaire admet le principe d'investissements complémentaires en cours d'année (voir explicatif en page 6). Ces différents projets représentent des investissements conséquents qui devront être échelonnés sur plusieurs années en fonction de notre capacité financière. Néanmoins, comme déjà annoncé l'année passée, la qualité générale de nos infrastructures est bonne, l'évolution de notre population et surtout de sa force contributive nous permettent d'envisager sereinement l'avenir financier de notre collectivité. Nous voulons maintenir notre rigueur au sujet des charges de fonctionnement non liées afin de pouvoir assurer les investissements futurs sans augmentation significative de l'endettement par habitant.

Les comptes 2006 ont été adoptés par la Commission Finances & Affaires Economiques le 25 mai 2007 et par le Conseil municipal le 29 mai 2007.

Commission Finances & Affaires Economiques

Respecter les gens et les choses pour être respecté !



L'environnement : c'est l'affaire de chacun.



Chers Habitants et Visiteurs, nous aimerions tous un village propre où il fait bon vivre pour y passer d'excellents moments.



*Les chiens doivent être tenus en laisse et les déjections doivent être ramassées.
En cas de non respect, une amende de Fr. 100.- sera infligée aux contrevenants.*



*Pour vos déchets, veuillez svp utiliser les nombreuses poubelles et Moloks.
Jetez vos cigarettes dans les cendriers rouges mis à votre disposition. Merci.*

Tout déchet abandonné sur la voie publique coûtera Fr. 80.-.

La Commission de l'environnement vous remercie de respecter ces quelques recommandations

Instruction publique

Remerciements

Sous peu, une autre année scolaire va se terminer. C'est à la vitesse à laquelle défilent organisation et clôture que nous pouvons aisément mesurer le temps qui passe.

Nous profitons de cette tribune pour remercier tout le personnel enseignant et les différents intervenants pour leur engagement dans un domaine primordial qui est la transmission du savoir à notre jeunesse. Grâce à une forte implication de chacun auprès des enfants et un contact soutenu avec les parents, si cela s'avère nécessaire, nous espérons pouvoir continuer au mieux notre mission. Il y a toutefois un bémol à relever. Les devoirs font toujours partie des obligations à remplir par l'élève, malgré que ceux-ci suscitent souvent des tensions dans la famille et demandent la présence d'un parent. Nous remarquons un relâchement dans ce domaine et souhaitons trouver une meilleure collaboration entre l'école et la famille, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Commission scolaire

Cette année scolaire a subi quelques modifications suite au départ de deux membres. M. l'abbé Alain Ancia a remplacé M. le curé Jean Varone et Mme Carine Pichonnaz a remplacé Mme Christelle Zulauff.

Cette dernière ayant occupé également le poste de secrétaire, c'est Mme Karine Schopfer qui a repris cette tâche. Les membres sont chaleureusement remerciés pour leur disponibilité et leur implication active dans la vie scolaire. Visites de classe, accompagnement et soutien à l'occasion d'activités spéciales, organisations diverses et évidemment les séances de commission au rythme mensuel font partie de leurs tâches.

Organisation année scolaire 2007-08

Début : lundi 20 août 2007
Fin : vendredi 20 juin 2008

Vacances

Automne : 24 octobre midi au 5 novembre 2007 matin
Noël : 21 décembre 2007 soir au 7 janvier 2008 matin
Carnaval : 1er février soir au 11 février 2008 matin
Pâques : 18 mars soir au 31 mars 2008 matin

Congés

Ascension : 30 avril midi au 5 mai 2008 matin
Pentecôte : 12 mai 2008
Fête-Dieu : 22 mai 2008

Formation des classes et titulaires

Classe	Titulaire	Bâtiment
E1+2	Cachat Marisette	Bouverette
E1+2	Dupertuis Marlène / Burny Brigitte	Bouverette
P1	Clerc Carmen	Bouverette
P1	Follonier Rachel	Bouverette
P1+2	Sarrasin Jocelyne	Bouverette
P2	Hauser Daniel	Bouverette
P3	Grept Jacques	Anc. bât. Bouv
P 3+4	Savioz Jean-René	Les Evouettes
P4	Joris Aline	Les Evouettes
P5	Fournier Christian	Anc. bât. Bouv
P5+6	Bénet Serge	Anc. bât. Bouv
P6	Coppex Laurence	Anc. bât. Bouv

Instruction publique

Ouverture et fermeture des classes

Suite à une diminution importante de l'effectif en enfantine, nous nous voyons contraints à la fermeture d'une classe enfantine. Deux maîtresses sont concernées par cette mesure inattendue dans une commune en pleine expansion ; nous nous trouvons malheureusement aussi touchés par cette tendance globale en Suisse à la dénatalité.

Mlle Rachel Voirol, employée à 50%, a été choisie parmi un grand nombre de candidatures pour enseigner une année en Colombie. Nous espérons que cette année sabbatique loin de notre établissement sera une riche opportunité dans sa vie et nous lui souhaitons plein succès dans cette expérience. Nous avons dû réduire avec beaucoup de regret le temps de travail de Mme Brigitte Burny de 100 à 50% et la remercions d'avoir accepté cette formule. Nous espérons que les années à venir nous apporteront de bonnes surprises et que les classes resteront aussi peuplées qu'à présent.

En section primaire, nous avons dû ouvrir une classe, étant donné que les deuxièmes enfantines sont une volée extraordinaire de plus de 40 élèves. Pour ce faire, nous avons engagé Mlle Laurence Coppex de Vouvry.

Avec une expérience de deux ans dans ce degré, elle sera titulaire des élèves de la 6ème primaire.

Mme Rachel Follonier Ukaj a souhaité réduire son temps de travail de 2 jours suite à la venue de son 2ème enfant. Elle collaborera l'année prochaine avec Mlle Joëlle Sarrasin de Troistorrents. Cette dernière complètera également d'autres tranches horaires à repourvoir.

Mme Carine Tripet et Mlle Rachel Carraux en charge des cours d'appui nous quitteront après une année de fructueuse collaboration. Elles seront remplacées par Mme Isabelle Gaudard de Conthey qui reprendra à elle seule cette activité et aura un plan horaire complété par des heures d'appui dans les classes de Saint-Gingolph.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles collaboratrices et plein succès pour la suite de leur vie professionnelle et privée à Carine et Rachel.

Les informations détaillées pour la rentrée scolaire parviendront directement aux parents par le biais du bulletin d'info.

D'ores et déjà, nous souhaitons à toutes et à tous de bonnes vacances d'été.

Projet d'acquisition de l'ancienne pisciculture du Bouveret

Situation:

L'ancienne pisciculture cantonale du Bouveret n'étant plus nécessaire à l'accomplissement des tâches publiques, ce patrimoine a été transféré au patrimoine financier de l'Etat.

Cet objet n'intéresse aujourd'hui aucun autre service de l'Etat et l'option de vente EN BLOC a été retenue par le canton. Pour la commune de Port-Valais, ce domaine de 10'902 m² représente un atout majeur dans ses possibilités de développement de par sa proximité au centre névralgique du Bouveret. Très bien situé entre le haut et le bas du village, à proximité du lac et de la gare, il va sans dire que la situation peut être considérée comme stratégique. Il est situé d'ores et déjà en zone d'utilité publique et est ainsi destiné à des affectations au service de la communauté. La grande partie des terrains aux abords de l'école appartient aux CFF ou à des privés.

De ce fait, l'option d'achat de cette surface laisse une grande marge de manoeuvre pour d'éventuels négociations, échanges de terrain ou réalisations communales.

Le Conseil communal est entré en négociation avec l'Etat du Valais et a déposé une offre chiffrée.

Il a d'ores et déjà une bonne certitude qu'un échelonnement de paiement sur 3-4 ans pourrait être envisagé.

Processus en cours :

- Le Conseil communal s'est déterminé concrètement sur le prix qu'il est prêt à offrir sous réserve de l'accord de l'assemblée primaire.
- Cette première offre se situe à Fr. 820'000.-. L'expertise initiale de Fr. 1'100'000.- est contestée sur plusieurs points, notamment la valeur de Fr. 100.-/m² en zone d'utilité publique).
- Le Conseil d'Etat se détermine sur cette offre avant l'été; à défaut de trouver un accord, l'objet sera mis en vente publique à des tiers.

Proposition:

L'assemblée primaire donne compétence au Conseil communal de poursuivre les tractations d'achat dans le but de devenir propriétaire unique des parcelles no 637, 643 et 644.

Mot de la Présidente

POLITIQUE COMMUNALE EN 10 POINTS

Votre exécutif est en place depuis plus de 2 ans et je souhaite vous présenter la ligne de développement et les visions qui ont été adoptées pour cette législature.

1) Santé financière : Les commentaires traitant des comptes vous donnent déjà une large vue sur notre état des finances. La dette par habitant est de Fr. 2'206.-, donc à considérer comme endettement faible. De gros efforts ont été entrepris lors de la dernière législature pour maîtriser notre endettement. Toutefois, il y a lieu de dire que la réalisation d'une bonne infrastructure communale nous met aujourd'hui dans une position favorable où nous pouvons et devons envisager de nouveaux investissements. Ceux-ci sont concentrés durant cette législature sur les travaux d'entretien de notre patrimoine et de nos infrastructures de services ; voies de communication routières et piétonnes sécurisées, STEP, parkings et agrandissement de notre complexe sportif. Nous disposons de deux salles polyvalentes sur notre territoire et elles sont pleinement occupées par des activités sportives scolaires, sociétares et culturelles. Cela ne peut que nous réjouir, car c'est le signe d'une population active et engagée.

2) Voies de communications : Le 22 mai a eu lieu l'inauguration de la ligne du Tonkin rénovée et automatisée. Quelle avancée par rapport aux messages que nous recevions au début des années 1990. Il était question de défermer ce tronçon de Saint-Gingolph à Monthey. Actuellement, nous parlons à nouveau de réouverture du trafic ferroviaire par la voie sud-lémanique pour 2010 avec le soutien politique de la région Rhône-Alpes et des agglomérations de Genève et de l'Ain.

Une autre liaison encore plus attendue est la H144 et je ne voudrais pas utiliser plus d'encre que celle qui a déjà coulé à ce sujet. Il est rassurant de savoir que la Confédération et le service cantonal vaudois portent ce projet, dont le financement est actuellement assuré. Le premier coup de pioche pourrait avoir lieu avant la fin de l'année, si les recours trouvaient une fin. Hélas, je ressens un réel manque de volonté de la population chablaisienne et des autorités vaudoises pour cette réalisation. Le canton du Valais a rendu le projet exécutoire depuis un certain temps. Du moment qu'aucune décision n'est tombée, le canton du Valais ne pourra probablement pas envisager la réalisation du contournement des Evouettes et l'avancement du projet identique à Saint-Gingolph. Cet état de fait continuera à pénaliser notre commune, ses habitants et les entreprises potentielles à créer.

3) Industrie - développement durable et respectueuse du site et de ses habitants : Actuellement, tous les propriétaires de la zone industrielle « L'île aux Gouillons » ont pu se mettre d'accord sur le remembrement et il n'y a plus guère d'obstacle à l'ouverture d'une zone d'env. 70'000 m² de terrain industriel aménagé. Les premières implantations devraient donner le coup d'envoi à d'autres et renforcer notre tissu économique. Mais nous veillerons aussi à attirer des entreprises qui ne mettent pas en danger la qualité de vie, soit par de la pollution, du bruit ou d'autres nuisances. L'année prochaine, cette zone devra impérativement être équipée d'une desserte industrielle qui permettra de sortir le trafic lourd du secteur des habitations. Le Conseil communal se réjouit d'ores et déjà de la reprise d'activité de New Valfish qui est attenante à cette nouvelle zone. La production de truites bio (à terme 100'000 to/année) s'inscrit parfaitement dans cette vision de développement respectueux de notre magnifique site voué principalement à l'habitation.

4) Constructions et moratoire : Le secteur de la construction a vécu et vit encore de belles pages. Toutefois, nous remarquons un ralentissement dans le nombre de mises à l'enquête. Cette tendance est aussi ressentie auprès de nos voisins et annonce probablement une certaine saturation du marché. En outre, Le Bouveret est actuellement menacé du moratoire sur la vente aux étrangers tant décrié par les uns ou largement loué par d'autres dans les différentes communes touristiques. Notre règlement communal des constructions et des zones est actuellement en phase de modification et nous devons déterminer les mesures nécessaires quant à la problématique de la vente aux étrangers et de la maîtrise des « lits froids ». Le Conseil communal s'est également déterminé clairement contre l'ouverture de nouvelles zones à construire durant cette législature, hormis l'opportunité d'un projet apportant une plus-value importante à la collectivité.

5) Tourisme : Partant du principe que l'arrivée de très grands projets tels qu'Aquaparc n'est que peu probable et ne représente pas la vision des citoyens de Port-Valais, votre exécutif souhaite soutenir les activités existantes avec les moyens qui sont possibles. Nous devons rechercher une bonne intégration des activités touristiques dans notre tissu économique et l'élargissement de la saison d'été, afin d'augmenter la viabilité. Il y a là certainement aussi des pistes à élaborer dans le domaine du tourisme doux. Améliorer la gestion et la fluidité du trafic urbain à un coût supportable reste une de nos principales préoccupations.

Mot de la Présidente (suite)

6) Services : Nous sommes en négociation avancée avec Migros Valais pour la vente de 6'500 m² de terrain dans la zone BTR qui devrait d'ailleurs trouver un nom propre. BTR est le nom de l'ancienne société, exploitant l'usine érigée sur cette parcelle de près de 80'000 m² et achetée en 1999 par la commune. L'assemblée primaire de 2002 a autorisé le Conseil communal à céder entre 10'000 et 12'000 m² affectés à des besoins commerciaux afin d'étoffer l'offre locale. Nous devons constater alors que la population a pour ainsi dire doublé en 30 ans, mais que les commerces d'alimentation sont restés sensiblement identiques. Cette nouvelle offre devrait apporter plus de confort à notre population, car force est de constater qu'une grande partie des gens se déplacent actuellement dans les grands centres aux alentours pour faire leurs emplettes. Ce magasin serait de la grandeur de celui de Saint- Maurice.

7) Innovation et recherche : Suite à des interventions parlementaires récentes, incitant le canton du Valais à soutenir les activités liées à l'eau, soit dans la recherche, l'innovation ou l'exploitation de l'or bleu, car l'eau devient une matière première de plus en plus précieuse, je souhaite vivement profiler notre commune dans ce domaine par la création d'un centre de compétences. Ce développement va dans le sens des efforts déjà entamés par M. Claude Roch au milieu des années 90. La proximité du Rhône et du lac Léman fait de notre commune un site prédestiné à ce genre de développement, qui devrait se faire progressivement comme cela s'est pratiqué dans d'autres domaines en Valais.

8) Infrastructures : Comme déjà mentionné plus haut, notre commune dispose d'infrastructures intéressantes, neuves ou rénovées et adaptées à sa taille, notamment salles, bâtiments scolaires et administratifs, station d'épuration etc. Un entretien adapté aux besoins permettra de donner de la longévité à notre patrimoine. La réfection du réseau d'eaux usées demandera toutefois des moyens financiers importants ces prochaines années.

9) Structures d'accueil : Un autre atout pour notre commune est de disposer de structures d'accueil pour les enfants en bas âge, en école primaire et en école secondaire. Je suis persuadée que le coût est compensé par des recettes fiscales et ces structures permettent aux femmes de continuer leur activité professionnelle et de ne pas perdre le contact avec le monde professionnel.

10) Nouvelle politique régionale : De par notre situation géographique, nous ne sommes pas situés idéalement pour profiter du développement économique qui se fait à proximité et dans les agglomérations. Pour notre région à la fois périphérique et intercantonale, la nouvelle politique régionale décidée par la Confédération représente un vrai défi, afin de se faire une petite place au soleil ou de profiter des niches adaptées à notre contexte régional.

Commission du Port

Les préparatifs de la saison estivale étaient prêts, l'horaire du garde port et de son auxiliaire était fixé. Mais voilà, notre garde port, M. Chappaz, a dû subir une opération et son rétablissement nécessitera un congé durant une bonne partie de la saison. Nous souhaitons tous à Philippe un prompt et complet rétablissement.

La nouvelle organisation mise en place est basée sur le fonctionnement de l'année dernière. M. Fernand Baruchet sera présent tous les jours au port jusqu'au Jeûne Fédéral et Mme Ghislaine Avanthay le remplacera et collaborera avec lui les jours de congé. Nous espérons satisfaire tous les usagers du lac et de ses abords. Un accent tout particulier sera mis sur l'accueil et les renseignements fournis à nos hôtes, ainsi que sur la propreté et le respect des aménagements mis à la disposition de chacun.

L'entrée du port a subi un nouvel aménagement avec la mise en place de pieux en lieu et place des corps morts pour l'amarrage des bateaux. La création d'un petit centre de lavage pour la vaisselle de nos utilisateurs est actuellement en cours. La remise en état de la route de cheminement le long du lac sera terminée pour le début de la saison.

Nous vous souhaitons un agréable été au bord du lac.

Pour la commission du Port M., S. Anchise

L'école des parents de Port-Valais et St-Gingolph organise

Le jeudi 16 août 2007

Dès 13 heures 30

BAPTEME DE L'AIR EN HELICOPTERE

Rendez-vous dans la cour d'école du Bouveret (devant la bibliothèque).

Les vols durent environ 10 minutes, les enfants sont sous la surveillance de leurs parents ou d'un adulte, qui les reprend à la fin du vol.

Cette activité est ouverte à tous, petits et grands !



Responsable de l'activité

Mme Nathalie Krokos
Severex 27 1897 Les Evouettes
Tél. 024/481 64 77 Natel 079/786 26 86

Prix : SFr 30.- pour les enfants et SFr 40.- pour les adultes (dès 16 ans)

Informations sur:

Zone industrielle

La création de la zone industrielle de la commune de Port-Valais se concrétise. Cette zone de 80'000 m², à aménager dont environ 10% seront réservés aux accès et aux valeurs naturels, située le long de la Route des lles permettra d'attirer de nouvelles industries. La demande existe et certaines PME attendent de pouvoir s'y installer. A préciser que cette zone appartient à 20 propriétaires différents et que la difficulté a été de trouver, dans le cadre du remaniement parcellaire, une solution donnant satisfaction à chacun. Actuellement, tout le monde a donné, par écrit, son accord de principe permettant de préparer les actes notariés et toutes les oppositions ont été levées. Le dossier doit encore recevoir le feu vert du service de l'aménagement du territoire et a été homologué par le Conseil communal. En tenant compte de tous les travaux préparatoires à effectuer et des documents à préparer, le planning établi avec le géomètre et le notaire prévoit la création officielle de la zone industrielle en automne. Sous réserve des disponibilités du budget, les premières voies d'accès pourront être construites en 2008.

Bouveret - Place de la Gare

Après quelques mois d'interruption due au changement de responsable aux CFF, les discussions ont repris avec les dirigeants de l'ancienne régie. Depuis la dernière rencontre, la stratégie des chemins de fer a changé. Ils sont disposés à discuter de l'ensemble de leur patrimoine à l'exception du bâtiment de la gare qui n'est plus à vendre. Pour les terrains, tout est ouvert. Les représentants de la commune ont présenté une idée de concept global d'affectation de la Place de la Gare et demandé, en priorité, la possibilité de négocier l'achat de la parcelle située à l'est du centre scolaire. En ce qui concerne la Place de la Gare, le projet - élaboré en étroite collaboration avec la Commission des Travaux publics - prévoit une zone de détente et de verdure avec une circulation routière très restreinte. Nos intentions ont été confirmées par écrit aux CFF et une réponse est attendue après les vacances. Pour le moment, aucun prix n'a été formulé. Il s'agit tout d'abord de trouver un accord de principe et de fixer ensuite les modalités de la négociation.

Quai Bussien

A la fin des travaux en cours, le quai Bussien s'appellera désormais « Parc Bussien ». Celui-ci, aménagé comme espace de jeux et de verdure, a été équipé des services habituels (eau, électricité, égouts), d'un platelage et de points d'ancrage permettant, si nécessaire, l'installation provisoire d'une tente. L'éclairage a été complété et de nombreux bancs invitent les promeneurs à la détente et au repos. Les enfants n'ont pas été oubliés puisqu'une place de jeux répondant aux dernières normes en matière de sécurité a été construite. Enfin, tout au bout de la jetée une barque stylisée, œuvre du sculpteur chablaisien André Raboud, rappelle aux visiteurs la vocation du Bouveret, l'attrait du lac et l'appel à l'aventure.

Personnel communal

En remplacement de **M. Antonio Frias** ayant atteint la limite d'âge, le Conseil communal a nommé **M. Rodolf Meier** comme responsable de la déchetterie. M. Meier est déjà au service de notre commune et a souhaité donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle.

En réponse à de nombreuses demandes, la présence du garde-port sera prolongée cet été. Dans ce contexte, pour pallier à l'absence de **M. Chappaz**, les tâches du garde-port seront assurées par **M. Fernand Baruchet** qui sera aidé par **Mme Ghislaine Avanthay**.

L'équipe des Travaux publics sera complétée par l'engagement d'une personne supplémentaire, qui a été rendu nécessaire par l'augmentation des tâches suite à l'agrandissement de la STEP et au remplacement de M. Frias par un employé des TP.

Un poste d'aide-comptable à 60 % a été mis au concours pour remplacer Mme Micheline Schönbacher qui, après 26 ans de bons et loyaux services, a décidé de prendre une retraite bien méritée à la fin de cette année.

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux collaborateurs/trices et sommes certains qu'ils trouveront de nombreuses satisfactions au service de notre population.

Cimetière de Port-Valais

La réfection est terminée et les critiques sont positives. A l'instar de ce qui se fait dans certains cimetières, un emplacement sera créé pour recevoir le nom des défunts des tombes désaffectées. Si elles le désirent, les familles auront ainsi la possibilité de conserver près de l'église le souvenir de leurs disparus.

Lunabus

Afin de garantir le retour en toute sécurité des voyageurs nocturnes en saison, deux Lunabus circulent entre St-Gingolph – Monthey – St-Gingolph. Les périodes de circulation et les horaires exacts peuvent être obtenus à l'Office du Tourisme. Si la fréquentation de la première course est en augmentation, par contre, la deuxième est en constante diminution. D'entente avec les communes concernées et à titre d'essai, l'horaire de cette course a été retardé de 1 heure avec départ de Monthey à 02.h30. Si l'utilisation de cette liaison ne rencontre pas le succès espéré à la fin de la saison estivale, l'essai ne sera pas reconduit et la course supprimée. La première course (départ de Monthey à 00h.10) sera toutefois maintenue.



Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Il reste encore de la place pour la rentrée.

Des bulletins d'inscriptions sont à disposition à l'administration communale ou à l'UAPE.

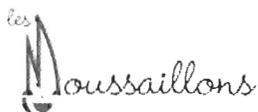
C'est avec plaisir que nous acceptons vos dons de jeux pour enfants de 7 à 12 ans. Merci de vous adresser directement à Mme Lise Burri, 024/481 18 12, responsable de la crèche-garderie et de l'UAPE.

La commission des Structures d'accueil vous a présenté, il y a quelque temps, son projet de pédibus.

Malheureusement, aucune ligne de pédibus ne pourra être créée, faute d'intérêt.

Merci aux personnes qui s'étaient engagées pour ce projet.

Pour la commission, Sonia Tauss-Cornut.



Crèche-garderie

La crèche-garderie sera fermée du vendredi 22 juin au lundi 23 juillet 2007 au matin.

Une convention a été établie avec la crèche de Vouvry.

Du 25 juin au 21 juillet, les enfants dont les parents travaillent peuvent être accueillis à la crèche de Vouvry. Renseignements: Mme Lise Burri (024 481 18 12)

Police et Sécurité

La **Police Intercommunale du Haut-Lac** (PIHL) couvre tout le territoire des communes de St-Gingolph à Collombey-Muraz. Depuis l'automne dernier, l'effectif a été renforcé de 3 agents ce qui permet de créer 2 secteurs distincts et d'assurer une meilleure proximité en cas d'intervention. L'autre effet est l'élargissement des horaires de travail et qui permet ainsi une présence nocturne plus marquée. La PIHL assure un service de 24/24 heures et 7/7 jours sur le terrain ou par un service de piquet. Nous vous rappelons qu'une intervention rapide suite à des faits observés (vol, vandalisme, incivilité, ordre public etc.) permettra d'assurer un traitement plus efficace de l'affaire. Veuillez utiliser en cas de besoin le no de téléphone

0848 847 837 (ou en cas de non réponse No **117**)

La police intercommunale travaille en étroite collaboration avec la **police cantonale** qui est habilitée à recevoir un dépôt de plainte. Le poste de St. Gingolph a également été renforcé en personnel et répond au no 024 482 60 90. Appel d'urgence No 117.

Suite à la fermeture du poste de douane de St. Gingolph durant la nuit, des unités mobiles de **gardes frontières** sillonnent dans tout le secteur du Haut-Lac et procèdent à des contrôles sporadiques.

Si nous veillons à maintenir la sécurité de la population par des moyens répressifs, nous avons également mis un accent sur l'effet préventif.

La commune maintient, malgré l'augmentation de l'effectif policier, le mandat attribué à **SECURITAS**. Nous avons pu constater que les rondes régulières ont un effet dissuasif auprès des auteurs et cette présence diminue le sentiment d'insécurité dans la population.

M. Homberger (079 622 06 56), **médiateur social**, aide des jeunes ou des parents en difficulté dans les rapports avec leurs enfants. Il établit un contact différent que la police, allant dans le sens du grand frère qui peut être une personne de ressource en cas de rupture sociale.

Les mois de juillet et août sont une période plus sensible par rapport aux nombreuses activités touristiques. L'autorisation d'ouverture prolongée jusqu'à 01h00 est accordée à tous les établissements publics, mais évidemment à condition de respecter les règles de la loi.

Les problèmes d'ordre public et d'incivilité sont malheureusement un phénomène de notre société actuelle et ont un coût financier trop important. Nous comptons aussi sur le citoyen qui s'affirme dans ses droits et la cellule familiale pour éviter des problèmes, souvent causés par des adolescents qui sont en quête de maturité.

